



## Les coûts économiques de la taxe sur le capital

Le Canada est l'un des rares pays dans le monde où le capital des entreprises est assujéti à une taxe. Cette taxe sur le capital frappe, au niveau fédéral, toutes les grandes sociétés et, à des taux plus élevés, les grandes institutions financières. Toutes les administrations provinciales, à part celle de l'Alberta, lèvent un impôt sur le capital des institutions financières, et six d'entre elles imposent également le capital des autres sociétés de moyenne ou grande taille.

Les taux d'imposition, la définition exacte du capital imposable ainsi que l'exemption varient d'une administration à l'autre (voir Tableau 1 ainsi que l'Annexe sur le site Web de l'IEDM). De manière générale, le capital imposable correspond aux capitaux propres et à la dette à long terme de l'entreprise. Au Québec, les taux de 2005 s'appliquent au capital au-delà de 1 million de dollars; au fédéral, l'exemption est de 50 millions de dollars.

Durant l'exercice financier 2003-04, la taxe fédérale sur le capital a rapporté quelque 1,5 milliard de dollars, soit 0,7 % des recettes totales de l'administration publique fédérale. Au Québec durant la même période, les recettes de la taxe sur le capital ont atteint 1,4 milliard de dollars, soit 2,5 % des recettes totales.

### Historique

C'est au Québec, en 1947, qu'a été introduite la première taxe sur le capital au Canada. Au niveau fédéral, elle a été instaurée en 1985 comme mesure temporaire pour combattre le déficit et ne s'appliquait qu'aux grandes institutions financières. Elle visait également à résoudre un problème lié à la définition des profits des institutions financières. En 1988, elle a été



rendue permanente et en 1989 elle a été généralisée à toutes les grandes entreprises.

En novembre 2001, la ministre québécoise des Finances de l'époque, Mme Pauline Marois, dévoilait un plan de réduction de la taxe provinciale sur le capital. « Le taux général de cette taxe, annonçait-elle, sera graduellement réduit de plus de la moitié d'ici 2007, passant de 0,64 % à 0,30 »<sup>1</sup>. En mars 2003, un document du Parti libéral du

Québec allait plus loin : « Un gouvernement du Parti libéral du Québec éliminera la taxe sur le capital des PME au cours d'un premier mandat<sup>2</sup>. »

Or, dans son premier budget de juin 2003, le nouveau gouvernement libéral déclarait que « les circonstances actuelles nous obligent à reporter la réduction prévue des taux »<sup>3</sup>. Il a toutefois fait passer la déduction à 600 000 dollars en 2004 et à 1 million en 2005 pour remplir sa promesse d'exempter les PME, alors que le précédent gouvernement avait prévu l'augmenter à 500 000 dollars seulement en 2004 et à 1 million en 2006. Au niveau fédéral, le budget 2003-04 a annoncé la baisse graduelle des taux pour les grandes sociétés jusqu'à la disparition de la taxe en 2008. Cette promesse tient toujours.

1. Gouvernement du Québec, *Discours sur le budget*, prononcé à l'Assemblée nationale par Mme Pauline Marois, 1<sup>er</sup> novembre 2001, disponible à <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2002-2003/fr/pdf/DiscoursBudget.pdf>.

2. Parti libéral du Québec, *Hausser le niveau de vie des Québécois*, Document de travail, mars 2003, disponible à <http://www.plq.org/tousDocuments/economie.pdf>.

3. Gouvernement du Québec, *Discours sur le budget*, prononcé à l'Assemblée nationale par M. Yves Séguin, 12 juin 2003, à <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2003-2004a/fr/pdf/DiscoursBudget.pdf>.



Tableau 1

**Taux des taxes sur le capital au Canada (au 1<sup>er</sup> janvier 2005 – en pourcentage)**

|                       | Sociétés non financières | Institutions financières |
|-----------------------|--------------------------|--------------------------|
| Fédéral               | 0,175                    | 1,0-1,25                 |
| Terre-Neuve           | n.a.                     | 4,0                      |
| Île-du-Prince-Édouard | n.a.                     | 5,0                      |
| Nouvelle-Écosse       | 0,30-0,60                | 4,0                      |
| Nouveau-Brunswick     | 0,30                     | 3,0                      |
| Québec                | 0,60                     | 1,20                     |
| Ontario               | 0,30                     | 0,60-0,90                |
| Manitoba              | 0,30-0,50                | 3,00                     |
| Saskatchewan          | 0,60                     | 0,70-3,25                |
| Alberta               | n.a.                     | n.a.                     |
| Colombie-Britannique  | n.a.                     | 1,0-3,0                  |

n.a. : non applicable

Sources : Deloitte, disponible sur <http://www.deloitte.com/dti/cda/doc/content/InfoFiscalesFR-final-lien%281%29.pdf>; Statistique Canada, *Statistiques sur le secteur public : Supplément*.

lourdement imposés. En effet, si l'on tient compte de tout ce qui affecte le coût de l'investissement, notamment la taxe sur le capital et les taxes de vente sur les biens d'équipement, la charge du capital au Canada est parmi les plus élevées.

Une récente étude révèle que malgré des taux statutaires de l'impôt sur le revenu des sociétés plus faibles au Canada qu'aux États-Unis, le taux effectif de l'impôt sur le capital y est plus élevé<sup>4</sup>. En 2004, ce taux était de 31,3 % au Canada contre 23 % aux États-Unis, alors que le taux statutaire combiné sur le revenu des sociétés était de 34,9 % au Canada et 39,5 % aux États-Unis. Le Canada a en fait le troisième niveau le plus élevé de l'impôt effectif sur le capital dans un groupe de 20 pays industrialisés<sup>5</sup>.

**Un coût économique élevé**

Le principal désavantage de la taxe sur le capital est qu'elle décourage l'investissement puisqu'elle augmente le prix du capital et en réduit donc la quantité demandée. Elle se distingue d'un impôt sur le revenu en ce qu'elle frappe le capital même quand son rendement est nul ou négatif, donc même lorsque l'entreprise fait des pertes. Puisque le rendement du capital varie en fonction du cycle économique, un impôt sur le capital équivaut à un impôt sur le revenu dont les taux sont plus élevés en période de ralentissement.

En fait, cette taxe agit à la manière d'un frais fixe sur l'investissement de sorte que l'entrepreneur exigera un rendement plus élevé sur le capital pour absorber ce coût. Ceci élimine donc des investissements qui auraient pu être faits en l'absence de cette charge. Un niveau d'investissement réduit implique moins d'innovation, moins de croissance économique et moins de revenus et de consommation. De même il entraîne, à terme, une productivité plus faible de la main-d'œuvre et, par conséquent, des salaires réels plus faibles et un niveau de vie plus bas pour les travailleurs.

Cette taxe nuit également à la compétitivité internationale du Canada et à sa capacité d'attirer des investissements dans un contexte de mondialisation et de relocalisation des entreprises. Ses effets sont d'autant plus graves que le Canada compte parmi les pays où les revenus du capital sont les plus

Un document du ministère fédéral des Finances estime que la taxe sur le capital entraîne des pertes considérables sur le plan de l'efficacité économique et du bien-être, soit 0,90 \$ pour chaque dollar d'impôt perçu en taxe sur le capital<sup>6</sup>. En d'autres termes, réduire la taxe de 1 \$ entraînerait une hausse du bien-être dont la valeur actualisée serait de 0,90 \$. Ce montant représente l'avantage pour les contribuables et la société de réduire les distorsions économiques, dont l'augmentation du coût de l'investissement, qui découlent de la taxe sur le capital. Les seuls impôts dont le coût économique est plus élevé sont d'autres sortes d'impôt sur le capital – comme la taxe sur les gains de capital, qui frappe les particuliers. En comparaison, l'impôt sur le revenu des sociétés coûte en perte de bien-être 0,40 \$ par dollar levé, l'impôt sur le revenu des particuliers 0,30 \$, et les taxes à la consommation 0,10 \$ (voir Figure 1).

*Le principal désavantage de la taxe sur le capital est qu'elle décourage l'investissement puisqu'elle augmente le prix du capital et en réduit donc la quantité demandée.*

Qui plus est, cette perte de 0,90 \$ représente une estimation conservatrice, car le modèle du ministère des Finances ignore la distorsion supplémentaire due au risque de pertes accrues dans un contexte de difficultés financières. En effet, comme nous l'avons vu, la taxe sur le capital est payable même

4. Duanje Chen et Jack Mintz, *How to become more seductive: Make Canada more investment-friendly*. Institut C.D. Howe, 19 janvier 2005, disponible à [http://www.cdhowe.org/pdf/ebrief\\_11.pdf](http://www.cdhowe.org/pdf/ebrief_11.pdf).

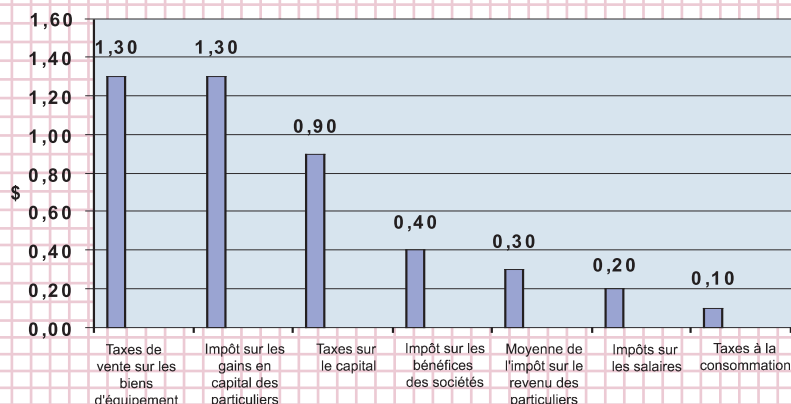
5. D'autres études de l'OCDE trouvent des résultats similaires, dont celle-ci : David Carey et Josette Rabesona, « Ratios fiscaux pour les revenus du travail et du capital et pour la consommation », *Revue économique de l'OCDE*, no 35 (2002), disponible à <http://www.oecd.org/dataoecd/43/31/22095384.pdf>.

6. Ministère des Finances, *Dépenses fiscales et évaluations 2004*, Ottawa, 2004, disponible à [http://www.fin.gc.ca/taxexp/2004/taxexp04\\_4f.html#Fiscalité](http://www.fin.gc.ca/taxexp/2004/taxexp04_4f.html#Fiscalité).



Figure 1

### Gains de bien-être économique à long terme provoqués par des réductions d'impôt d'un dollar



SOURCE : Ministère des Finances, *Dépenses fiscales et évaluations 2004*, Ottawa, 2004, p. 80.

si le rendement du capital diminue, en période de ralentissement économique par exemple.

Pour le Québec, il a été estimé que l'élimination de la taxe provinciale sur le capital entraînerait une augmentation du stock de capital d'au moins 7 milliards de dollars selon des hypothèses conservatrices (soit 3 % des 215 milliards de dollars comptabilisés en 2003)<sup>7</sup>. Ceci augmenterait donc proportionnellement les possibilités de production, d'emploi et de génération de revenus.

Notons finalement un autre type de coûts découlant du gaspillage de ressources associé à l'application de cette taxe. Puisque les taux, la définition de capital imposable, les déductions et exemptions possibles ne sont pas uniformes au Canada, le calcul du capital imposable et des montants dus est compliqué. De plus, des efforts de planification fiscale sont déployés par les entreprises pour minimiser les taxes payées, ce qui représente également une utilisation improductive des ressources.

### Qui paie la taxe sur le capital?

Pour bien comprendre les effets de la taxe sur le capital, il faut savoir qui paie effectivement cette taxe. Deux points importants doivent être considérés. Le premier est qu'en imposant les entreprises, que ce soit par la taxe sur le capital,

l'impôt sur le revenu des sociétés, ou autrement, on impose le processus de production dans l'économie. Une entreprise est une entité juridique qui ne subit, par définition, aucune perte d'utilité si elle est imposée, contrairement aux individus. Son imposition rend simplement la production de biens ou services plus coûteuse et donc moins compétitive, ce qui est inefficace d'un point de vue économique. L'impôt des particuliers, tout en engendrant des distorsions dans l'allocation des ressources, est moins néfaste pour la croissance économique.

Le deuxième point est que même si la taxe s'applique en théorie à l'entreprise, ce sont finalement, comme dans le cas de tout impôt, des individus qui la paient, qu'il s'agisse des actionnaires (en rendements réduits sur le capital), des consommateurs (en prix plus élevés) ou des employés (en rémunérations diminuées). Et même si la taxe sur le capital vise en priorité les propriétaires de l'entreprise – puisque ce sont eux qui sont propriétaires de ses actifs –, l'analyse de l'incidence fiscale en finances publiques montre que ce ne sont pas nécessairement eux qui en supportent réellement – ou totalement – le coût.

*Pour le Québec, il a été estimé que l'élimination de la taxe provinciale sur le capital entraînerait une augmentation du stock de capital d'au moins 7 milliards de dollars.*

Les études sur le sujet suggèrent en fait que, dans une petite économie ouverte, les impôts formellement levés auprès des entreprises retombent, au moins en partie, sur les travailleurs, puisque le travail est le facteur de production le moins mobile (à cause des coûts de l'émigration)<sup>8</sup>. En effet, les investisseurs, qui ont accès aux marchés internationaux des capitaux, ne se satisferont pas d'un rendement sur le capital qui serait moins attrayant au pays et choisiront plutôt d'investir ailleurs. La main-d'œuvre étant devenue relativement moins productive à cause de cette contribution réduite du capital (c'est-à-dire des machines, de la technologie, etc.), sa rémunération sera plus faible qu'elle n'aurait été autrement. C'est ainsi que les salariés finissent par payer, au moins en partie, le coût de la taxe sur le capital.

7. Calcul fait pour l'IEDM selon la méthodologie présentée par Jack M. Mintz et Thomas A. Wilson dans « Assessing Expenditure and Tax Reform Measures: a Review », International Tax Program, Rotman School of Management, University of Toronto, ITP paper 0408, 2004, disponible à <http://www.rotman.utoronto.ca/iib/ITP0408.pdf>. Voir l'Annexe sur le site Web de l'IEDM pour plus de détails.

8. L'estimation de l'incidence fiscale d'un impôt est particulièrement complexe : voir Jonathan R. Kesselman et Ron Cheung, « Tax Incidence, Progressivity, and Inequality in Canada », *Canadian Tax Journal*, vol. 52, no 3 (2004), p. 709-789 et, particulièrement, au sujet des impôts qui frappent les entreprises, p. 776-778.



## Une taxe discriminatoire

Outre ces coûts, la taxe sur le capital présente d'autres effets négatifs dus à son caractère discriminatoire. Premièrement, elle ne frappe que les sociétés d'une certaine taille; parmi celles-ci, elle touche davantage les entreprises plus intensives en capital (comme les entreprises manufacturières), et elle affecte plus durement encore les entreprises dont l'activité est plus fortement cyclique.

Deuxièmement, la taxe sur le capital est discriminatoire parce qu'elle frappe certains secteurs, en l'occurrence l'industrie financière, plus lourdement que d'autres. En effet, les taux qui s'appliquent aux institutions financières sont en général au moins le double de ceux qui s'appliquent aux autres entreprises (voir Tableau 1). Ceci explique en partie pourquoi le taux effectif global de taxation du secteur des services (incluant le secteur financier), était en 2004 de 33,8 % contre 28,8 % pour le secteur manufacturier. Selon des calculs de la firme Ernst & Young pour 1998, le secteur financier, qui contribuait au PIB pour 5,5 %, a versé cette année-là 21,3 % des recettes gouvernementales provenant de la taxe sur le capital au Canada<sup>9</sup>.

*Les coûts économiques de la taxe sur le capital sont tellement évidents que le gouvernement fédéral s'est engagé à la supprimer et que le gouvernement du Québec s'était engagé à la réduire substantiellement.*

La taxe défavorise les institutions financières canadiennes par rapport aux sociétés de prêts non réglementées (qu'il s'agisse de sociétés engagées dans les prêts automobile ou dans le financement industriel et commercial comme GE Capital) et également par rapport aux banques étrangères (la banque ING, par exemple), lesquelles ne paient la taxe sur le capital que sur le capital déployé au Canada. Elle nuit à la compétitivité du Canada comme centre financier international.

Finalement, la taxe sur le capital pénalise l'accumulation de capital par les banques, ce qui contredit l'objectif réglementaire d'avoir des ratios de capital élevés pour assurer la stabilité du système financier<sup>10</sup>.

## Conclusion

En 2004, le niveau d'investissement en capital par travailleur au Canada était de 850 \$ inférieur à la moyenne de l'OCDE et de 2160 \$ inférieur aux États-Unis. Pour le Québec, ce niveau est inférieur de 38 % à la moyenne nord-américaine<sup>11</sup>. Réduire la taxe sur le capital serait l'une des façons les plus évidentes de contribuer à améliorer cette performance.

En imposant directement un facteur de production comme le capital, on impose le processus même de production et de création de richesse au lieu d'imposer les revenus ou la consommation des individus. Ceci implique des coûts considérables en termes d'efficacité économique et nuit à la compétitivité du Canada et du Québec.

Les coûts économiques de la taxe sur le capital sont tellement évidents que le gouvernement fédéral s'est engagé à la supprimer et que le gouvernement du Québec s'était engagé à la réduire substantiellement. Il reste au gouvernement fédéral à tenir le cap et au gouvernement du Québec à le retrouver.

9. Ernst & Young, « Who Pays the Capital Tax », *Tax Policy Bulletin*, mai 2002, disponible à [http://www.ey.com/global/download.nsf/Canada/Tax\\_Policy\\_-\\_Who\\_Pays\\_The\\_Capital\\_Tax/\\$file/CapitalTaxBulletin\\_2002.pdf](http://www.ey.com/global/download.nsf/Canada/Tax_Policy_-_Who_Pays_The_Capital_Tax/$file/CapitalTaxBulletin_2002.pdf).  
10. Les accords de Bâle entre les pays du G-10 exigent des banques, en gros, un ratio de capital aux crédits octroyés d'au moins 8 %.  
11. William Robson et Danielle Goldfarb, *Tools for Workers: How Canada is Faring on the Competition for Capital Investment*, C.D. Howe Institute Backgrounder, no 87, décembre 2004, disponible à [http://www.cdhowe.org/pdf/backgrounder\\_87.pdf](http://www.cdhowe.org/pdf/backgrounder_87.pdf).



## Institut économique de Montréal

Institut économique de Montréal  
6708, rue Saint-Hubert  
Montréal (Québec)  
Canada H2S 2M6  
Téléphone : (514) 273-0969  
Télécopieur : (514) 273-0967  
Courriel : [info@iedm.org](mailto:info@iedm.org)  
Site Web : [www.iedm.org](http://www.iedm.org)

L'Institut économique de Montréal (IEDM) est un institut de recherche et d'éducation indépendant, non partisan et sans but lucratif. Il œuvre à la promotion de l'approche économique dans l'étude des politiques publiques.

Fruit de l'initiative commune d'entrepreneurs, d'universitaires et d'économistes, l'IEDM n'accepte aucun financement public.

Abonnement annuel aux publications de l'Institut économique de Montréal : 98,00 \$.

Président du conseil :  
Adrien D. Pouliot  
Président :  
Michel Kelly-Gagnon

Les opinions émises dans cette publication ne représentent pas nécessairement celles de l'Institut économique de Montréal ou des membres de son conseil d'administration.

La présente publication n'implique aucunement que l'Institut économique de Montréal ou des membres de son conseil d'administration souhaitent l'adoption ou le rejet d'un projet de loi, quel qu'il soit.

Reproduction autorisée à des fins éducatives et non commerciales à condition de mentionner la source.

Institut économique de Montréal  
© 2005

Imprimé au Canada